

## Le Conseil national de l'Ordre des médecins

### s'inquiète des conséquences

### du projet de loi « El Khomri » sur le rôle de la médecine du travail

**Paris, le 27 avril 2016 - Le Conseil national de l'Ordre des médecins est inquiet des orientations prises en matière de santé au travail par le projet de loi « EL KHOMRI » qui prévoient de modifier les modalités d'accès des salariés à la médecine du travail, dénaturant ainsi son rôle.**

La disparition du lien entre le salarié et le médecin du travail à l'embauche et la réorientation des missions du médecin du travail vers l'évaluation de l'aptitude des salariés postulant à des postes à risques et des postes mettant en cause la sécurité des tiers dénaturent le métier de médecin du travail. Cette dérive vers une médecine de contrôle altère le lien indispensable à la confiance entre chaque salarié et son médecin du travail.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins ne méconnaît pas les difficultés liées au déclin du nombre de médecins du travail. Il les mesure au travers de ses travaux en matière de démographie médicale et alerte depuis des années les pouvoirs publics.

Le Conseil national de l'Ordre estime que l'orientation vers une diminution de l'accès à la visite médicale des salariés n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux. Il promeut à l'inverse, des solutions innovantes comme la mise en place du statut de collaborateur médecin et de la pluridisciplinarité.

Le CNOM a proposé aux parlementaires des amendements permettant de rétablir la médecine du travail dans son cœur de métier : contribuer, dans une mission préventive, à préserver la santé de tous les salariés.